



Nouvelles dispositions saison 2021-2022 de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handisport

Permanence téléphonique :

Une permanence téléphonique sera proposée du lundi au vendredi de **13h30 à 16h30** (sous réserve de présence du personnel).

Téléphone : 09-52-16-67-19

Permanence du bureau :

Sans rendez-vous : les locaux seront ouverts au public **entre 13h30 et 17h00**. **Il est préférable de téléphoner pour s'assurer de la présence du personnel.**

Avec rendez-vous : de 09h00 à 17h00.

Adresse :

Les bureaux et lieu de stockage du matériel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handisport se situent au 6 chemin de gorges, 69570 Dardilly.

Emprunt de matériel et véhicule :

Pour toute réservation, complétez le formulaire « prêt de matériel » ou « prêt de véhicule » sur le site de la Ligue : <http://www.handisport-aura.org/>

Vous pouvez également le demander à l'adresse suivante :

« materiel@handisport-aura.org ».

Pour tout prêt de matériel et de véhicule, un chèque de caution (non encaissé) vous sera demandé.

Seules les équipes régionales pourront disposer de la gratuité du véhicule.

Les associations sportives affiliées à la FFH, à jour de leur cotisation LAURAH et présentes ou représentées lors de l'AG régionales pourront disposer du véhicule (0,25 € / Km).

Horaire de retrait / dépôt : 09h00-16h30 **sur rendez-vous uniquement.**

Le Président